



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 27.03.2012 L'an deux mille douze et le deux avril à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, DELBES, Mmes ESPIÉ, THUEL.

N° 12/35 **Absents** : Mmes BORELLO (excusée), COMBES (excusée), DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK (excusé), Mme CHAILLET, Mr BALOUP, Mmes PORTAL (excusée), RAHOU, Mr LE ROCH (excusé).

Objet de la délibération **Secrétaire** : Mme BONNÉ.

**DROITS DE PLACE
POUR LE MARCHÉ -
Nouveau tarif**

Rapporteur : Monsieur Buongiorno

Les tarifs des droits de place sont actuellement au nombre de 2 :

- un tarif à 0,50 € le m² pour les passagers
- un tarif à 0,30 € le m² pour les abonnés.

Adopté à l'unanimité

Afin de faciliter le mode d'encaissement des droits de place, il est proposé d'appliquer un tarif forfaitaire de 5 € pour les passagers qui occuperont un emplacement inférieur à 7,5 m², soit la moitié d'un emplacement standard.

VU l'avis des organisations professionnelles intéressés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de créer un tarif droit de place de 5 € pour les passagers occupant un emplacement inférieur ou égal à 7,5 m², soit la moitié d'un emplacement standard.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 18 juillet 2012
Jacques LASSERRE
Maire